



ASSOCIATION AFRICAINE DES
HAUTES JURIDICTIONS
FRANCOPHONES

SIEGE : COTONOU

Les membres :

N° 084-2024/Pt/AA-HJF/SG

Juridictions Nationales

- Bénin
 - Cour suprême
 - Cour constitutionnelle
 - Haute Cour de Justice
 - Cour des comptes
- Burkina Faso
 - Cour de cassation
 - Conseil d'Etat
 - Conseil constitutionnel
 - Cour des comptes
- Cameroun
 - Conseil constitutionnel
- Centrafrique
 - Cour constitutionnelle
 - Cour de cassation
- Côte d'Ivoire
 - Cour de cassation
 - Conseil constitutionnel
 - Conseil d'Etat
- Gabon
 - Cour de cassation
- Guinée
 - Cour suprême
- Guinée Bissau
 - Tribunal suprême de Justice
- Haïti
 - Cour de cassation
- Madagascar
 - Cour suprême
- Mali
 - Cour suprême
- Niger
 - Cour de cassation
 - Cour des comptes
 - Cour constitutionnelle
 - Conseil d'Etat
- R. D. Congo
 - Cour suprême
 - Cour constitutionnelle
- Rep. du Congo
 - Cour suprême
- Rep. Islamique de Mauritanie
 - Cour suprême
- Sénégal
 - Cour suprême
 - Cour des comptes
 - Conseil constitutionnel
- Tchad
 - Cour suprême
- Togo
 - Cour suprême
 - Cour constitutionnelle
 - Cour des comptes
- Juridictions communautaires
 - Cour de Justice de l'UEMOA
 - Cour des Comptes de l'UEMOA
 - Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA
 - Cour de Justice de la CEDEAO
 - Cour de Justice Communautaire de la CEMAC
- Observateurs :
 - Organisation Internationale de la Francophonie

**LE PRESIDENT DE LA COUR SUPREME DU BENIN,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'ASSOCIATION AFRICAINE DES HAUTES JURIDICTIONS
FRANCOPHONES (AA-HJF)**

/-))

**MADAME LA PRÉSIDENTE
DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL DE COTE D'IVOIRE**

Objet : Présentation de condoléances.

Madame la Présidente,

C'est avec une profonde consternation que j'ai appris le décès de notre cher aîné, le Président Mamadou KONE, Président du Conseil Supérieur de la Magistrature de la République de Côte d'Ivoire, ancien président du Conseil constitutionnel et ancien président de la Cour suprême de son pays. L'illustre disparu est un homme de foi et de droiture qui fut la fierté de bon nombre de générations de magistrats de notre sous-région.

Sa mort constitue une perte énorme pour l'Afrique, singulièrement pour l'Afrique francophone.

En cette circonstance si douloureuse, les Présidents des hautes Juridictions africaines francophones, membres de notre creuset commun, l'Association Africaine des Hautes Juridictions Francophones (AA-HJF), s'inclinent religieusement devant la mémoire de l'icône du droit respectée de tous.

Ils présentent, à travers le présent message, leurs condoléances les plus attristées au peuple ivoirien tout entier, à son Excellence monsieur le Président Alassane Dramane OUATTARA, au Conseil Supérieur de la Magistrature, à toute la famille judiciaire, aux membres du prestigieux Conseil constitutionnel de Côte d'Ivoire et à toutes les familles éplorées. Ils vous assurent par la même occasion, de la fidélité de leurs prières pour le repos de l'âme du Président Mamadou KONE.

Veillez agréer, **Madame la Présidente**, l'expression de nos vives salutations et de notre sincère compassion.


Victor Dassi ADOSSOU